

Date d'envoi de la convocation : 8 Avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 89

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 93

Date de publication : 18 avril 2014

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 15 Avril

2014

PRESIDENCE DE : M. Jean POIGEAUD

Présents : **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Frédéric CANCEL, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Alain SUGUENOT, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Henri TUDELA, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : M. Thierry BELLANG (Suppléant de BLIGNY lès BEAUNE).

Délégués ayant donné procuration :

- Mme Marie-Laurence MERVILLE à Mme Marie-Laure RAKIC,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Jean-Claude ANDRE,
- Mme Carla VIAL à M. Thibaut GLOAGUEN,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5211-9 et L 2122-8 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 20 décembre 2006 portant création de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud au 1^{er} janvier 2007 ;

Considérant qu'il convient, à la suite de l'élection des délégués communautaires, de mettre en place les organes prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment d'élire le Président.

M. POIGEAUD, en sa qualité de Doyen d'âge, rappelle qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection doit avoir lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Il précise que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Jean-Pierre REBOURGEON, Maire de MERCEUIL, propose la candidature de M. Alain SUGUENOT, Député-Maire de BEAUNE.

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin (vote à bulletins secrets à la majorité absolue).

Ont obtenu :

M. SUGUENOT Alain..... 75 voix

M. Alain SUGUENOT ayant obtenu la majorité absolue des voix,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

le déclare **PRESIDENT**

de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud

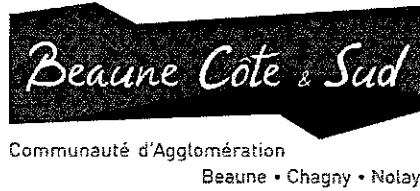
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Cet extrait certifié conforme,
Le Doyen d'âge,

JEAN POIGEAUD

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Procès-verbal de l'élection du Président

Séance du 14 avril 2014 à 18h30

Nombre de conseillers présents ou représentés : 93

Présidence de l'Assemblée assurée par M. POIGEAUD,
en sa qualité de doyen d'âge.

Secrétaire : Mme MONNOT

Assesseurs : Mmes CAILLAUD / MITANCHEY

1^{er} tour de scrutin (vote à bulletins secrets à la majorité absolue)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	93
Bulletins blancs ou nuls	18
Nombre de suffrages exprimés	75
Majorité absolue	39

Ont obtenu :

M. Alain SUGUENOT..... 75 voix

M..... voix

M..... voix

M..... voix

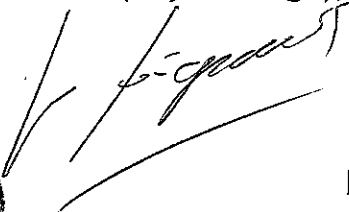
M..... voix

M..... voix

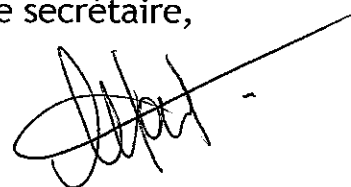
Option 1 : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un second tour où la majorité absolue est également requise.

Option 2 : M. Alain SUGUENOT..... ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD.

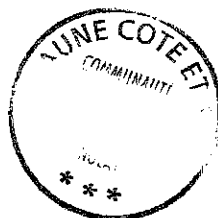
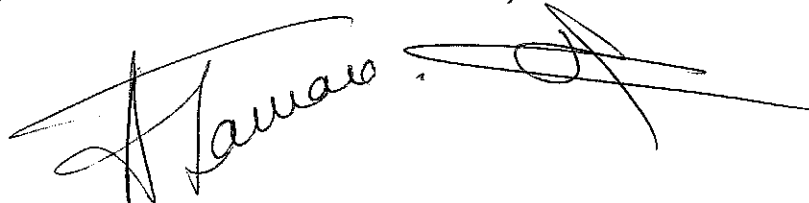
Le Président (doyen d'âge),



Le secrétaire,



Les scrutateurs,



>>Suivi d'un acte

Acte n°021-200006682-20140414-14_1-DE - Etat : Classe - sans observations

Date d'émission :	14/04/2014	Date de réception :	15/04/2014
Télétransmis :	Oui	Annulé :	Non
Nature de l'acte :	Deliberations		
Matière :	5.1 - Election executif		
Date limite recours :	16/06/2014	N° Acte Collectivité Locale :	14_1
Emetteur de l'acte :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE CÔTE ET SUD	<input checked="" type="checkbox"/> Tiers lésé	<input checked="" type="checkbox"/> Obligation de transmission
Service attributaire :	(21/1) Henry L		
Identifiant autre acte :	<input type="checkbox"/> Acte prioritaire	<input checked="" type="checkbox"/> Acte contrôlé	
Objet de l'acte :	Election du PrÃ©sident		
Priorité Plan contrôle annuel :	<input type="checkbox"/> Avis pôle de compétence	Date prochaine réunion:	
Commentaires :			
Nombre de pièces jointes :	1		
Acte joint :	021-200006682-20140414-14_1-DE-1-1_1.pdf		

Rattacher cet acte à un dossier

Choisir le dossier :

Echange

Créer une fiche d'échange.

Type d'échange * :

Document joint : [Parcourir...](#)

Commentaire * :

VALIDER

ANNULER

[Déclassement](#)

[Visualiser tous les documents joints](#)

[Accusés réceptions](#)